

**ASSURANCE-VIE – Comment modifier la clause bénéficiaire d’un contrat d’assurance-vie intégrée dans un testament ?**

Mis à jour le 23 janv. 2020

## **1. Question**

*Comment modifier la clause bénéficiaire d’un contrat d’assurance-vie intégrée dans un testament ?*

## **2. Réponse**

Le mode de désignation initial du bénéficiaire n’a aucune incidence sur les modalités de modification.  
[Cass. civ. 1, 3 avr. 2019, n°18-14640](https://api.fidroit.fr/api/technical-resource/attachment/3540/download)  
   
Il est possible toujours possible de modifier la clause bénéficiaire d’un contrat d’assurance vie :

* soit par un avenant au contrat,
* soit par une désignation écrite sur papier libre (sans les contraintes d’un testament) ;
* soit par un testament, authentique ou non.

C. ass. art. L. 132-8, al. 6

**Exemple :**

La modification du bénéficiaire peut intervenir par voie d’avenant au contrat alors même que la désignation initiale a été effectuée par testament authentique.

**Remarque :**

L'information de la compagnie d'assurance, n'est pas nécessaire à la validité de la désignation. Mais elle est fortement conseillée afin de faciliter le versement des prestations au « bon » bénéficiaire.

En effet, l’assureur de bonne foi peut verser les capitaux entre les mains du seul bénéficiaire apparent qu’il connait… Il appartiendra ensuite au vrai bénéficiaire, connu plus tard, de récupérer son dû auprès du premier bénéficiaire.  
[Cass. civ. 2, 13 sept. 2007, n° 06-18199](https://api.fidroit.fr/api/technical-resource/attachment/2764/download)  
[RM Bourg-Broc, JOAN 12 avril 2005, n° 1514](https://api.fidroit.fr/api/technical-resource/attachment/3747/download)

## **3. Références**

C. ass. art. L. 132-8, al. 6  
[Cass. civ. 1, 3 avr. 2019, n°18-14640](https://api.fidroit.fr/api/technical-resource/attachment/3540/download)

Bonjour Développement – S.A.R.L. à capital variable (capital minimum de 10 000 €uros) enregistrée au RCS de Toulouse sous le n° 524 683 489 – Code APE 7010Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR51524683489 - 14/16 place Laganne 31300 TOULOUSE – Téléphone : 05 61 52 17 01 – contact@gestiondepatrimoine.com – www.gestiondepatrimoine.com Bonjour Développement exploite le site internet www.gestiondepatrimoine.com qui est la vitrine web et marketing des cabinets PYRENEES FINANCE CONSEIL et CGP ONE qui détiennent en propre l’intégralité des habilitations nécessaires pour l’exercice de la profession de Conseil en Gestion de Patrimoine - Enregistrées respectivement à l’ORIAS sous le n° 07 002 919 et sous le n° 07 008 066 (https://www.orias.fr) en qualité de Courtier en Assurance positionné dans la catégorie « b », de Courtier en opérations de banque et en services de paiement et de Conseiller en Investissements Financiers adhérents à la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) – Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce carte professionnelle n° CPI 3101 2018 000 035 300 délivrée par la CCI de Toulouse pour CGP ONE et n°CPI 6501 2021 000 000 001 délivrée par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées pour PYRENEES FINANCE CONSEIL - RCP et garantie financière n°112.786.342 (adhérent n°224545 pour CGP ONE et n°232188 pour PYRENEES FINANCE CONSEIL) auprès de la Compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.